

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 10 novembre 2016

**Rapporteur :
Madame Anne-Marie
STENOU**

N° 31

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 17/11/2016
- la transmission au contrôle de légalité le : 16/11/2016
(accusé de réception du 16/11/2016)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Vacances pour tous - Subventions 2016

Le conseil départemental du Finistère et la ville de Quimper apportent leur soutien aux actions du collectif été qui regroupe les 4 MPT de Quimper. Cette action en faveur des jeunes de 10 à 17 ans s'appuie sur le dispositif Vacances Pour Tous (VPT), cofinancé par la Ville de Quimper et le Conseil départemental du Finistère. Pour l'année 2016 et au titre du VPT, la subvention de 24 700 € est attribuée à la structure porteuse du collectif été, la MJC/MPT de Kerfeunteun.

Le Collectif Eté des 4 maisons pour tous - les maisons pour tous d'Ergué-Armel et de Penhars, la MJC/MPT de Kerfeunteun, la maison de quartier du Moulin Vert - se propose d'accompagner les jeunes et leurs familles dans la préparation d'un programme d'activités et de loisirs pendant les vacances d'été.

177 jeunes (préadolescents et adolescents) sont partis en 2015 sur les séjours proposés par le collectif été.

Ce programme d'activités s'appuie sur un dispositif spécifique, Vacances Pour Tous (VPT) , cofinancé par la Ville de Quimper et le Conseil départemental du Finistère, qui apportent au collectif des quatre maisons pour tous des moyens financiers supplémentaires venant renforcer les dotations globales allouées aux structures et à leurs secteurs jeunesse au titre des politiques ordinaires.

En conséquence, la somme allouée à ce dispositif VPT par la Ville et le Conseil départemental (dotations cumulées) s'élève à 24 700 € pour l'année 2016, décomposée comme suit :

- part ville : 4 700 € ;

- part du conseil départemental du Finistère : 20 000 € (somme qui sera versée par le conseil départemental à la ville).

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 - d'autoriser monsieur le maire à signer l'avenant financier 2016 avec le conseil départemental pour le dispositif VPT ;

2 - d'autoriser monsieur le maire à verser la subvention de 24 700 euros à la MPT/MJC de Kerfeunteun, au titre de sa mission de coordination du Collectif Été (imputation 6574.7102.710.422) et à signer l'avenant à la convention.